2ème Miam Miam Chess d'Arcueil

Homologué F.F.E. et F.I.D.E sous le numéro 74358. – Classement rapide FIDE

REGLEMENT INTÉRIEUR

Ce tournoi, organisé par Alexandre BOUGET, est ouvert à tout joueur titulaire d'une licence B (ou équivalente) en cours de validité, délivrée par la FFE ou par une fédération reconnue par la FIDE.

Article 1 – DÉROULEMENT DU TOURNOI

Format : 7 rondes – Cadence 8'+3" (rapide) – Système Suisse – Appariements logiciel PAPI.

Lieu : Restaurant Baan Nat, 61 avenue Laplace, 94110 Arcueil.

Accueil : Pointage obligatoire de 17h30 à 17h45 ; un joueur absent au pointage n'est pas apparié à la ronde 1.

Restauration : repas inclus (entrée + plat, choisis à la réservation).

Horaires (ceux des rondes 2 à 7 sont indicatifs) :

Pointage	Ronde 1	Ronde 2	Ronde 3	Ronde 4	Repas	Ronde 5	Ronde 6	Ronde 7	Remise des prix
17h30-17h45	18h00	18h25	18h50	19h15	19h45-21h00	21h00	21h25	21h50	22h15-22h30

Article 2 – RÈGLES DU JEU

Les règles du jeu sont celles de la FIDE et de la FFE adoptées lors du 93ème Congrès de la FIDE à Chennai (Inde), applicables depuis le 1er janvier 2023. En cadence rapide, la notation n'est pas obligatoire. En particulier :

- Toute sonnerie de portable d'un joueur sera pénalisée par la perte de la partie.
- Coup illégal (art. 7.5) : tout coup illégal achevé en appuyant sur la pendule, y compris une promotion sans remplacer le pion, un appui sur la pendule sans jouer ou un coup joué à deux mains. 1er coup illégal : +1 minute à l'adversaire ; 2e coup illégal : perte de la partie.

Article 3 – ANNEXE A.5 DES RÈGLES DU JEU FIDE

L'article A5 de l'annexe A du livre de l'arbitre est utilisé pour l'ensemble de la compétition :

A.5.1. A partir de la position initiale, lorsque 10 coups ont été achevés par chacun des deux adversaires :

A.5.1.1. Aucun changement ne doit être fait au réglage de la pendule, à moins que la programmation horaire de la compétition n'en soit affectée.

A.5.1.2. Aucune réclamation ne peut être faite à propos du placement initial incorrect des pièces ou de l'orientation de l'échiquier. Dans le cas d'un placement incorrect du roi, le roque n'est pas autorisé. Dans le cas du placement incorrect d'une tour, le roque avec cette tour n'est pas autorisé.

A.5.2. Si l'arbitre observe un coup illégal au sens de l'Article 7.5, il/elle applique cet article, à condition que l'adversaire n'ait pas joué son coup suivant. Si l'arbitre n'intervient pas, l'adversaire a l'autorisation de réclamer, à condition qu'il/elle n'ait pas joué son coup suivant. Si l'adversaire ne réclame pas et que l'arbitre n'intervient pas, le coup illégal subsiste et la partie continue. Une fois que l'adversaire a joué son coup suivant, un coup illégal ne peut plus être corrigé, sauf par accord mutuel entre les deux adversaires sans intervention de l'arbitre.

A.5.3. Pour réclamer un gain au temps, le demandeur ou la demandeuse peut mettre la pendule en pause et avertir l'arbitre. Cependant, la partie est nulle si la position est telle qu'il/elle ne peut pas mater le roi adverse par une suite de coups légaux.

A.5.4. Si l'arbitre observe deux rois en échec ou qu'un pion est resté sur la rangée la plus éloignée de sa case de départ, il/elle attend jusqu'à ce que le coup suivant soit achevé. Ensuite, si la position sur l'échiquier est toujours illégale, il/elle déclare la partie nulle.

A.5.5. L'arbitre doit aussi annoncer la chute du drapeau, s'il/si elle la constate.

Article 4 – APPARIEMENTS ET CLASSEMENT

Appariements au système suisse intégral, réalisés avec le logiciel PAPI. Seuls les appariements affichés en salle font foi. Départage : Buchholz tronqué puis Performance.

Article 5 – FORFAITS

Est forfait tout joueur absent à la chute de son drapeau (8 minutes après le début de la ronde). Un forfait non excusé entraîne le retrait de la ronde suivante ; deux forfaits, l'exclusion du tournoi.

Article 6 – PRIX (garantis sans condition de nombre d'inscrits)

1er prix : 150 € – 2e prix : 100 € – 3e prix : bon repas pour 2 chez Baan Nat (50 €) – 2 prix spéciaux

Les prix sont garantis et non cumulables. Aucun prix ne sera remis à un tiers.

Article 7 – DROITS D'INSCRIPTION

40 € (20 € inscription + 20 € repas obligatoire), uniquement sur https://www.billetweb.fr/miam-miam-chess1

Article 8 – ARBITRAGE

Edwin MARKS – Arbitre Open

Article 9 – DROIT À L'IMAGE

En s'inscrivant, chaque participant (ou son représentant légal) accepte la publication de son nom, de son image, de ses résultats et de ses parties sur tout support, sans limitation de durée ni contrepartie.

Tous les participants s'engagent à respecter ce règlement intérieur.

L'arbitre
Edwin MARKS

L'organisateur
Alexandre BOUGET